

KT/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	05.09.2024	D1409	7.5	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>				

## D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>CHANTIER D'INNOVATION ECOLOGIQUE ET SOCIALE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DRACCARE</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23.

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	05 SEPTEMBRE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	05 SEPTEMBRE 2024

Flers Agglo est propriétaire de locaux industriels à St Georges des Groseillers depuis avril 2022, suite au départ de l'entreprise Thermocoax vers le site de Normand'Innov à Caligny. Flers Agglo souhaite réhabiliter cette friche industrielle en un pôle dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) afin de rendre visibles les initiatives du territoire dans ce domaine. Suite à l'achat de ce bâtiment, avant même les travaux de réhabilitation, plusieurs structures intéressées par le pôle ont souhaité être impliquées dans le projet et occupent d'ores et déjà les locaux.

Un cabinet d'architectes assurant la maîtrise d'œuvre a été sélectionné en juillet 2023 pour travailler sur le projet de réhabilitation selon les principes suivants :

- Associer les structures présentes ainsi que le public qu'elles accompagnent dans la construction du projet de réhabilitation mais aussi lors de la phase travaux quand cela est possible et pertinent en particulier sur le volet insertion professionnelle.
- Proposer un projet de réhabilitation économe et rationnel répondant aux enjeux de transition écologique notamment la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété matière et les matériaux biosourcés.

Préalablement au lancement du marché de travaux, pour la réhabilitation globale, qui devrait être effectif fin 2024, une première phase de réhabilitation va être menée afin de préparer dans les meilleures conditions la phase 2 du chantier de réhabilitation. Cette première phase doit permettre de caractériser un chantier innovant d'un point de vue social et environnemental.

Ces actions seront réalisées conjointement par des entreprises du bassin flérien avec une forte implication des associations du pôle et des publics qu'elles accompagnent mais aussi d'autres partenaires de l'ESS. Cette première phase d'aménagement et d'expérimentation permettra aux publics en insertion de monter en compétences et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

#### Le projet est scindé en 2 parties :

A – L'aménagement de l'étage du Bâtiment 1, consiste à créer un espace d'expositions, des bureaux et des salles. Il s'agit essentiellement de travaux de menuiserie qui vont privilégier au maximum le réemploi.

Cet aménagement consiste à réaliser les travaux suivants :

- Dépose des cloisons et faux-plafonds des bureaux existants afin de dégager l'ensemble du plateau. Ces bureaux seront déposés par l'association Les Fourmis Vertes afin d'être réemployés pour en faire des cloisonnements dans leurs propres locaux. Les éventuels matériaux récupérés qui ne seront pas réutilisés directement par les Fourmis Vertes seront pris en charge par SyRéen (réseau logistique et réemploi) pour alimenter leur plateforme de réemploi.

- Pose de parquet de réemploi sur la quasi-totalité de l'étage : dans le cadre de la rénovation du quartier Saint Michel à Flers (ANRU), la démolition d'un immeuble est en cours et il y a une opportunité de récupérer le parquet des chambres. Le parquet doit être découpé, transporté puis assemblé en modules prêts à être posés, le parquet sera ensuite poncé et huilé. Un cadrage de ces modules sera réalisé, les modules de parquet seront posés sur plots. Ce parquet de réemploi permettra en outre d'isoler le sol de l'étage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise de menuiserie avec une part importante d'insertion.

- Pose de cloisons en bois pour réaliser les bureaux et les salles, le bois est choisi plutôt que le Placo pour une économie de moyens et de matière. Une cloison thermique avec une isolation conséquente (laine de bois ou laine de roche de réemploi) séparera les bureaux chauffés de la salle d'exposition qui ne le sera pas sauf exception. Ces travaux seront réalisés par une entreprise de menuiserie avec une part importante d'insertion.

- Doublage de la façade interne côté fenêtres des bureaux afin d'isoler ces espaces thermiquement. Pour ce faire, du bois de réemploi sera usiné et assemblé en panneaux. Une ossature sera posée sur les façades intérieures, ainsi qu'un isolant avant de poser les panneaux de réemploi.

B – La réalisation d'expérimentations sur un matériau biosourcé, la paille

Un ensemble d'expérimentations et de tests seront réalisés notamment sur la paille comme matériau principal. Si les résultats obtenus s'avèrent concluants et conformes aux attendus techniques, l'objectif est de mettre en œuvre spécifiquement ces matériaux lors des travaux de la phase 2. Ces tests et expérimentation seront réalisés dans le cadre de la partie R&D d'une entreprise locale au savoir-faire dans ce domaine mais aussi en associant une entreprise de charpente sur les techniques de la construction en paille.

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	05.09.2024	D1409	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Il est envisagé les expérimentations suivantes :

- Construction d'un mur en paille avec des caractéristiques spécifiques : grande hauteur, courbures, excellente isolation acoustique. Afin de vérifier la faisabilité de cette construction, un essai sera réalisé avec un mur de préfiguration permettant de tester l'ensemble de ces caractéristiques afin de rendre réalisable la construction effective du mur en paille lors de la phase 2.

- Enduit chaux/paille : plusieurs enduits composés de chaux et de paille à des dosages différents seront réalisés et testés afin de trouver la composition la plus pertinente en termes de tenue et d'application. L'enduit retenu sera apposé sur le mur en paille lors de la phase 2.

- Réalisation de murs en briques de paille : il est prévu d'installer un ascenseur qui permettra d'accéder aux différents niveaux du bâtiment 1, il sera situé dans l'espace créé entre le bâtiment 1 et le bâtiment 2. La cage de cet ascenseur doit être fermée, le parti pris est de réaliser le cloisonnement en briques de chaux paille. Là encore, divers tests seront effectués (choix du moulage, des dimensions, essais de mise en œuvre), caractérisation au feu etc.

- Réalisation de tests pour réaliser la banque d'accueil en paille compressée. Différents essais seront réalisés

L'ensemble des tests évoqués ci-dessus feront l'objet d'une R&D dédiée, mise en œuvre par les entreprises de construction évoquées. A chaque fois que cela sera possible et pertinent, des publics en insertion travailleront aussi dans ce cadre.

L'ensemble de ce projet s'inscrit dans les thématiques de l'appel à projet DRACCARE lancé par la Préfecture de Normandie et la DREETS de Normandie, Flers Agglo souhaite donc déposer un dossier dans ce cadre.

Le coût du projet déposé et porté par Flers Agglo est estimé à 243 000 €, il est financé comme suit :

- ETAT (DRACCARE) : 121.500 €
- Leader : 40.000 €
- Flers Agglo : 81.500 €

Le Président décide :

1. **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets DRACCARE.
2. **DE SIGNER** le dossier de demande de subvention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.
3. **DE SOLLICITER** auprès des partenaires cités dans ce dossier les demandes de subvention.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240905-D1409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2024

Publication : 05/09/2024

Yves GOASDOUÉ